

PROCES VERBAL de la SEANCE EXTRAORDINAIRE du CONSEIL MUNICIPAL du 7 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et sept du mois de novembre à 20 H 00, le conseil Municipal de Saint-Sorlin-en-Bugey, extra - ordinairement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick MILLET, Maire et Président de séance.

Présents : Patrick MILLET, Jérôme BERTRAND, Jacky BLANCHARD, Hélène DENOYER, René DESSERRIERES, Hervé FONTAINE, Magali JOFFRAUD, Aline RAT, Céline TROPIBANI, Philippe NOUVEAU, Florent MARTELIN et Murielle KIRCHHOFF

Absents excusés : Tony LHOMME, François PONCIN (Donne pouvoir à Jérôme BERTRAND).

Ordre du jour :

1. Vérification du quorum et désignation d'un secrétaire de séance,
2. Délégation au Maire pour signer, avec le SIEA, la convention d'adhésion à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20 H 00 en demandant s'il y a des questions concernant le procès-verbal du précédent Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il nomme René DESSERRIERES, secrétaire de séance.

Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.

Délibération n° 2022_11_64

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, les tarifs réglementés de vente de gaz naturel ont été progressivement supprimés depuis le 1^{er} janvier 2015, pour les sites ayant une Consommation Annuelle de Référence (CAR) de plus de 30 MWh/an.

Dans ce cadre, le groupement de commandes est un outil qui peut permettre d'effectuer plus facilement les opérations de mise en concurrence en obtenant des tarifs plus avantageux.

Le groupement sera ouvert aux communes et leur CCAS et à tout établissement public du département de l'Ain. Le groupement couvre l'ensemble des contrats des établissements publics.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz et de services associés ci-joint en annexe ;

Le coordonnateur du groupement sera le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Il sera chargé d'organiser, dans le respect du droit des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier accords-cadres ou marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offre de groupement sera celle du SIEA, coordonnateur du groupement.

Où cet exposé et le projet de convention correspondante, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte** les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés, annexé à la présente délibération,
- **Autorise** l'adhésion de la commune au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat de gaz naturel et de services associés,
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,
- **Autorise** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de St Sorlin en Bugey

Ont signé au registre tous les membres présents.

La séance est close à 20h30.

Le Maire,
Patrick MILLET

The image shows the official seal of the Municipality of St Sorlin en Bugey, which is circular and contains a coat of arms. Below the seal is a handwritten signature in blue ink, with the name 'MILLET' written above it.

Le Secrétaire de séance
René DESSERRIERES

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive script.